



DÉPARTEMENT DE LA MANCHE

COMMUNE DE SAINT MARTIN LE GREARD

41 Le bourg

50 690 SAINT MARTIN LE GREARD

Tél : 02.33.52.00.57.

Mail : mairiedestmartinlegreard@wanadoo.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT MARTIN LE GREARD**

Séance du 12 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le douze mai à 18h30,

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Martin-Le-Gréard dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la salle de convivialité de Saint-Martin-Le-Gréard, sous la présidence de Monsieur Nicolas DUBOST, maire.

Date de convocation : 04/05/2021

Date d'affichage : 04/05/2021

Nombre de conseillers en exercice : 15	Nombre de conseillers présents : 13	Nombre de conseillers votants : 13
<u>Membres présents</u> : AGNES Véronique, CHAPELLE Benjamin, DUBOST Nicolas, GOUBARD Fabrice, HAMEL Nicolas, HAMELIN Sabrina, HOUIVET David, LAMORT Philippe, MENY Stéphane, MORAND Elvire, PALMER Maryline, SALMON Frédérique, VALOGNES Amélie		
<u>Membres excusés</u> : GERMAIN Philippe, LEGRAND Bruno (pouvoir à GOUBARD Fabrice)		
<u>Secrétaire de séance</u> : MORAND Elvire		

Ordre du jour :

1. Convention de participation aux frais des stades de Hardinvast –Martinvast – Tollevast et Virandeville par les communes de Hardinvast, Martinvast, Saint-Martin-Le-Gréard, Sideville, Teurthéville-Hague, Tollevast et Virandeville.
2. Avenant N°3 à la convention accueil collectif des mineurs entre l'association familles rurales de Martinvast et les communes de la communauté de communes de Douve et Divette.
3. Adhésion au Fonds d'aide aux jeunes 2021.
4. Comptabilité : Passage en M57 au 01.01.2022.
5. Questions diverses.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 07 avril 2021 :

Le compte rendu de la séance du 07 avril 2021 est approuvé à l'unanimité

1. Délibération N° 2021.05.12-1 : Convention de participation aux frais des stades de Hardinvast –Martinvast – Tollevast et Virandeville par les communes de Hardinvast, Martinvast, Saint-Martin-Le-Gréard, Sideville, Teurthéville-Hague, Tollevast et Virandeville.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la nouvelle convention pour les sept communes membres du Sporting Club Union Douve-Divette (SCUDD) pour les frais de fonctionnement des quatre stades (Hardinvast, Martinvast, Tollevast et Virandeville).

Elle a pour but d'attribuer les dépenses d'entretien, de fonctionnement et certaines dépenses d'investissement incombant à chaque commune membre du SCUDD.

La dépense sera calculée une fois par an, pour la période du 1^{er} août au 31 juillet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime :

- Adopte la nouvelle convention,
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et à régler les frais correspondants.

2. Délibération N° 2021.05.12-2 : Avenant N°3 à la convention accueil collectif des mineurs entre l'association familles rurales de Martinvast et les communes de la communauté de communes de Douve et Divette.

Le Conseil municipal, unanime, donne son accord pour signer l'avenant N°3 à la convention accueil collectif des mineurs entre l'association familles rurales de Martinvast et les communes de la communauté de commune de Douve et Divette.

Le Conseil municipal, unanime, autorise Mr Le Maire à signer cet avenant N°3 à la convention.

3. Délibération N° 2021.05.12-3 : Adhésion au Fonds d'aide aux jeunes 2021.

Comme chaque année, le Conseil Municipal, unanime décide de renouveler son adhésion au Fonds d'aide aux jeunes pour un montant de 0.23 € par habitant soit $0.23 \text{ €} * 549 \text{ hab.} = 126.27 \text{ €}$.

4. Délibération N° 2021.05.12-4 : Comptabilité : Passage en M57 au 01.01.2022.

Suite à l'avis favorable du comptable en date du 10/03/2021, le conseil municipal, unanime décide de passer par anticipation en nomenclature M57 abrégée au 01/01/2022."

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

5. Questions diverses